



## MAIRIE DE LA HALLOTIERE

Département de La Seine-Maritime

Arrondissement de Dieppe  
76780 LA HALLOTIERE

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget 2020 a été voté le **huit avril 2021** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **huit avril 2021**.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la préfecture, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement et d'investissement : compte administratif 2020

##### a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune de **La Hallotière** :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (Communauté de communes des 4 rivières) et des revenus locatifs des biens immobiliers, de la mise à disposition à 20% d'un agent communal (commune de La Feuillie).

##### b) Résultat de l'exercice 2020 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations.

Les salaires représentent **47 433,19 €**, personnel titulaire et non titulaire avec charges des dépenses de fonctionnement de la commune soit **32,48 %** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentaient **122 680,36 euros**, en 2020 elles représentaient **146 046,16 euros** soit une augmentation de **19,04%** du budget de fonctionnement. Cette augmentation s'explique par un

hausse des indemnités des élus, à un rattrapage du solde de la participation scolaire non payé en 2019 de plus de 10 000 euros et une augmentation significative de la participation au syndicat des transports.

L'excédent budgétaire en fonctionnement est positif avec un bilan de clôture 2020 de + **29 068,65 euros** soit un bilan général de + **120 014,48 euros**. En investissement le bilan de clôture 2020 est excédentaire de + **19 806,91 euros** et un bilan général de + **13 625,46 euros**.

Le bilan général section de fonctionnement et d'investissement 2019 est positif de **48 875,56 euros**. L'approvisionnement par délibération modificative en investissement permettra de réguler les différentes dépenses d'investissement en 2021.

La commune pourra financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau sauf pour les projets d'ampleur en nécessitant, en particulier un emprunt à court terme de 230 000 euros pour la mise aux normes DECI qui sera remboursé en intégralité après le versement des subventions attendues (DETR, DSIL et Département).

- La réserve défense incendie créée en septembre 2019 a coûté **13 746,59 €**, **2 291,10 euros de TVA** seront reversés en 2021. Pour cette opération, nous avons reçu les versements des subventions (DETR et Département) à hauteur de **7 446,20 euros**.
- Pour l'espace cinéraire, nous avons bénéficié d'une subvention (DETR) de **1 182,67 euros** pour une dépense réelle de **7 096,00 euros** avec TVA.
- Pour le remplacement de la minuterie de l'église nous avons été subventionnés à 20% soit **342,40 euros** pour un total de dépenses HT de **1711,66 euros**.
- En optant pour un éclairage public moins énergivore, nous avons changé tous les candélabres de la commune soit 67 lanternes (57 de 54 watts et 10 de 24 watts) en collaboration avec le SDE 76. L'opération a été réalisée en octobre 2020 par la société INEO. Le coût revient pour la commune s'élève à **20 092,80 euros** TVA incluse.

Le coût total de l'opération TVA incluse de **9 363,00 euros** est de **56 177,97 euros** avec une participation du SDE 76 de **36 085,17 euros**. La commune retouchant environ 84% de la TVA, le reste à charge de l'opération de changement des candélabres s'élève à **10 729,80 euros**. La commune a souscrit deux emprunts : un emprunt à court terme de 10 000 euros à rembourser lors de la perception de la FCTVA en 2022 et un emprunt de 11 000 euros sur 5 ans au taux annuel de 0,55% (2021 à 2025).

#### Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : pour 2020 la commune a perçu **50 084,00 euros** ; pour l'année 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation, nous prévoyons une recette de **44 000,00 euros**.
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
- Les revenus des immeubles
- La mise à disposition de l'agent communal pour la commune de La Feuillie pour une durée hebdomadaire de 20% soit 1 journée de 7 heures par semaine.

#### c) Les principales dépenses et recettes de la section pour le Compte Administratif 2020:

##### - En fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	26 531,91 €	Excédent brut reporté	90 945,83 €
Dépenses de personnel	47 433,19 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de	62 778,20 €	Impôts et taxes	50 084,00 €

gestion courante			
Dépenses financières	241,86 €	Dotations et participations	108 176,83 €
Dépenses exceptionnelles	0,00 €	Autres recettes de gestion courante	6 740,49 €
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	210,02 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Atténuations de charges	963,72 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>146 046,16 €</b>	Produits des services	8 939,75 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>175 114,81 €</b>
Virement à la section d'investissement	<b>0,00 €</b>	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>146 046,16 €</b>	<b>Total général avec report</b>	<b>266 060,64 €</b>

**Résultat année 2020 en fonctionnement:**

- Dépenses : - 146 046,16 €
- Recettes : + 175 114,81 €

+ **29 068,65 €**

Soit un excédent de fonctionnement pour l'année 2020 avec l'excédent brut reporté de + **120 014,48 €**

- **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit reporté	6 181,45€		
Remboursement d'emprunts	3 121,42 €	Solde d'investissement reporté	0,00€
Réserve défense incendie	13 926,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Changement minuterie église	2 054,40€		
Changement lanternes	20 092,80€		
Souffleur/aspirateur Déchets verts	394,00€		
Tableau affichage cimetière	828,00€		
Travaux de voirie (à lister)	0,00 €	FCTVA	3 300,49 €
		TLE	0,00 €
		Taxe d'aménagement	343,38 €
Immobilisations incorporelles	873,06 €	Excédent fonctionnement capitalisé	27 481,45 €
Autres dépenses		Cessions d'immobilisations	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 190,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
		Subventions	8 971,27 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>45 479,68€</b>	Emprunt / Caution	21 000,00 €

		Produits (écritures d'ordre entre section)	4 190,00 €
<b>Total général</b>	<b>51 661,13 €</b>	<b>Total général avec report</b>	<b>65 286,59 €</b>

### **Résultat 2020 :**

- Dépenses : - 51 661,13 €
  - Recettes : + 65 286,59 €
- + 13 625,46 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2020 de **13 625,46 €** soit un résultat de clôture en fonctionnement et investissement de **133 639,94 euros**.

### **d) La fiscalité :**

Les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36 % pour le département de la Seine-Maritime. Ce taux sera à additionner à notre taux de foncier bâti 2020 soit un taux de **39,34%**

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- concernant les ménages
  - Foncier bâti = 39,34 %
  - Foncier non bâti = 31,19 %
- concernant les entreprises
  - CFE = 15,26 %

## **II. La section d'investissement en 2021**

### **a) Généralités :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

**En dépenses :**

### **b) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement :**

#### **➤ En fonctionnement :**

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	56 314,78 €	Excédent brut reporté	120 014,48 €
Dépenses de personnel	53 800,00 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	62 600,00 €	Impôts et taxes	44 000,00 €
Charges Financières	1 000,00 €	Dotations et participations	84 500,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	5 000,00 €

Dotation aux amortissements et provisions	0,00€		
Atténuations de produits	9 300,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	11 000,00 €	Atténuations de charges	0,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>195 014,48 €</b>	Produits des services	6 500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>140 000, €</b>
Virement à la section d'investissement	65 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>260 014,48 €</b>	<b>Total général avec report</b>	<b>260 014,48 €</b>

En fonctionnement, le budget primitif 2020 est équilibré à **260 014,48 €**

➤ **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	6 000,00 €	Solde d'investissement reporté	+ 13 625,46 €
- Matériel de cantonerie	3 000,00 €	Virement de la section de	65 000,00 €
- Véhicule utilitaire	18 620,05€	fonctionnement	
- Défense incendie	230 000,00€		
Travaux de voirie :		FCTVA	3 994,59 €
- Renforcement réseau voirie Mare Engrand	53 000,00 €	Emprunts reçus	230 000,00 €
Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Subventions	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>312 620,05 €</b>	<b>Total général avec excédent</b>	<b>312 620,05 €</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :**

- Renforcement de réseau de la voirie Mare Engrand pour un montant de 53 000,00 €
- Véhicule utilitaire pour un montant de 18 620,05 €
- Matériel de cantonerie (tracteur tondeuse) pour un montant de 3 000,00 €
- Installation et création de réserves défense incendie (PEI) pour répondre aux normes DECI pour un montant de 230 000,00 €

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'état (DETR 40%, DSIL 15%) et du département 25% pour la mise aux normes des défenses incendie pour répondre au cahier des charges de la réglementation DECI. La commune a sollicité plus de 150 000 euros de subventions.
- Une demande de subvention auprès de la préfecture (DETR 30%) pour le renforcement de la voirie rue de la Mare Engrand a été sollicitée ainsi qu'auprès du département (25%). La commune sollicite 27 500 euros d'aides.
- Une demande de subvention a été sollicitée auprès du département (30%) pour l'achat et le renouvellement d'un véhicule utilitaire. La commune sollicite une aide de 5 720,00 euros.

Fait à La Hallotière le 08 avril 2021

Le Maire,

S. JOLY